



Histoire tres compliquee ...

Par **kurtiNC**, le **04/05/2008** à **09:05**

bonjour, rndebut 1er octobre 2006, j'ai vendu une moto rnl les papiers de vente ont ete rempli le jour memernla carte grise a ete barree avec l'acte vendu ... rnl l'acheteur m'a fait un cheque en bois. rnj'ai laisse la moto et tous les papiers a l'acheteur rnc'est un client de longue date de mon entreprisernune confiance c'etait creee etre nous.... rnj'ai depose le cheque a ma banquern24h00 plus tard, la somme du cheque etait bel et bien presente sur mon compte bancaire. rnje suis alors voir la societe ou j'avais fait l'empreint pour l'achat de la motornafin de solder mon compte. rnseulement, quelques jours apres, la societe de credit me recontact pour me signaler que le cheque est revenu impaye! rnapres verifications, il se trouve que ma banque m'avait retire le cheque de mon acheteur vu qu'il etait interdit bancaire... rnje me retrouve donc a mon tour interdit bancaire.... rnrn1er question: est-ce que la banque a reelement le droit de me verser l'argent pendant 48h00 et de me les retirer par la suite???? rnrnle jour suivant, l'acheteur vient me voir dans ma societe pour me dire qu'il s'est fait voler la moto.... rnil a depose plainte pour vol alors que la moto ne lui appartenait pas encore... rnde ce fait, il m'etait impossible de faire le changement de proprio aus services des mines car elle etait declaree volee... rnje me retrouve donc sans moto et sans argent.. j'ai recontacte l'acheteur a plusieurs reprises le menacant de porter plainte pour abus de confiance ... rnet m'a menace a son tour de ne rien me verser si tel etait le cas. rnj'ai donc attendu quelques mois, le relancant.. rnpour me liberer de mon interdit bancaire, j'ai du refaire un credit aupres de ma banque pour pouvoir honorer mon cheque de remboursement a la societe de credit.. rnlle soucis, c'est que la fouriere ma contacte fin avril pour me dire que ma moto etait dans leurs locaux depuis mi-novembre (155 jours exactement)... rnje me retrouve maintenant avec +80.000fr cfp (400 euros pour la garde du vehicule) de facture pour recuperer mon bien. la fouriere m'a dit de me plaindre a la police nationale car ils n'ont pas fait leur boulot... rnque puis-je faire???? suis-je en droit de demander le remboursement de la fouriere??? de tout ce que mon interdit bancaire m'a coute??? car la moto a ete retrouvee bien avant que je fasse un pret pour rembourser mes dettes.. chose qui ne serait pas arrivee

car j'aurais pu la revendre des lors que je l'aurais recuperee..rnmerci de l'aide que vous m'apporterez...

Par **damien1**, le **05/05/2008** à **18:26**

Vous avez un problème, vous avez besoin de conseil juridique : nous pouvons vous aidez.
Dans le cadre d'une émission de télévision, venez poser votre question à l'un de nos avocats.
rnContactez nous : 06 62 91 23 54 ou emissionprod@yahoo.fr

Par **jeetendra**, le **05/05/2008** à **19:53**

bonsoir, vous avez été carrément imprudent dans cette affaire, la responsabilité de l'acheteur de votre moto est totale, chèque en bois, moto volé, frais de fourrière, il vous doit reparation, portez plainte pour abus de confiance et constituez vous partie civile, courage, cordialement

Par **kurtiNC**, le **06/05/2008** à **13:03**

merci, cela me reconforte fortement....rnseulement, la police nationale refuse de prendre ma plainte car c'est de particulier a particulierrnje vais retenter de m'expliquerrnmerci encore !

Par **jeetendra**, le **06/05/2008** à **14:28**

bonjour, si la police nationale refuse de prendre votre plainte, ecrivez directement au procureur de la république en recommandé avec accusé de reception pour signaler votre mesaventure et demander des poursuites judiciaires, cordialement